

CR027

10 jours 70 heures

5 250 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Certificat assurance et risques complexes du particulier

COMPÉTENCES VISÉES

- **Analyser** les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- **Expliquer et appliquer** la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.
- **Déterminer** les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.
- **Appliquer** la convention IRCA.
- **Utiliser** la nomenclature des préjudices corporels Dintilhac.
- **Appliquer** le protocole d'accord entre assureurs et organismes sociaux.
- **Accompagner** l'assuré tout au long de la gestion de son dossier sinistre jusqu'à l'indemnisation.
- **Exercer** les recours en droit commun dans le cadre d'une subrogation légale en cas de sinistre automobile avec tiers responsable identifié.

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation spécialisés dans les sinistres corporels.
- Chargés d'indemnisation désirant faire reconnaître leurs compétences

PRÉ-REQUIS

AA131 - AA017 - AA136 - AA124 - AA125 ou expérience équivalente.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par des professionnels de l'assurance, formateurs experts de l'ifpass.

LES PLUS DE LA FORMATION

Modularité : vous choisissez les modules que vous souhaitez suivre en fonction de vos compétences acquises et à acquérir

- Les parcours réussite : Le parcours complet : 10 jours avec l'épreuve de validation et le suivi de l'ensemble des modules. Le pack réussite : une journée de training obligatoire et l'épreuve de validation sur l'ensemble des modules.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

Un certificat sera remis en cas de succès aux épreuves de validation

CERTIFICATS MÉTIERS



PRINCIPES FONDAMENTAUX DANS LA GESTION DES SINISTRES CORPORELS

MODULE 1

- A. Situer l'accident corporel dans son contexte juridique, social et médical
 - 1. Principes juridiques indemnisables
 - 2. Déroulé type d'un dossier corporel
 - 3. Zoom sur l'expertise médicale
- B. Identifier et évaluer les différents postes de préjudice corporel
 - 1. Nomenclature Dintilhac
 - 2. Aggravation du préjudice et son indemnisation
- C. Préciser le recours des tiers payeurs
 - 1. Identification des prestations versées en cas d'accident
 - 2. Tiers payeurs bénéficiaires d'un recours
 - 3. Définition de l'assiette de recours et modalité de calcul de l'indemnité due

EVALUER ET INDEMNISER LE DOMMAGE CORPOREL HORS AUTOMOBILE

MODULE 2

- A. Détermination du droit à indemnisation de la victime en droit commun
- B. Faute inexcusable de l'employeur
- C. Responsabilité médical

EVALUER ET INDEMNISER LE DOMMAGE CORPOREL AUTOMOBILE

MODULE 3

- A. Appliquer la loi Badinter ans la gestion des sinistres corporels
 - 1. Conditions d'application de la loi
 - 2. Fixation du droit à indemnisation
 - 3. Indemnisation des victimes
 - 4. Recours en contribution

PROTOCOLE D'ACCORD ASSUREURS/ORGANISMES SOCIAUX

MODULE 4

- A. Déterminer le droit des organismes sociaux
- B. Liquidier le droit des caisses
- C. Mettre en œuvre les procédures en cas de contestation

CONVENTION IRCA

MODULE 5

- A. Appliquer les dispositions de la convention IRCA
- B. Procédure de recours en contribution de l'assureur gestionnaire

FONDS DE GARANTIE DES ASSURANCES OBLIGATOIRES DE DOMMAGES

MODULE 6

- A. Vérifier les conditions d'intervention du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages
- B. Mettre en œuvre la procédure d'indemnisation du FGAO
- C. Conventions FGAO/Assureurs

PACK RÉUSSITE

Une journée de training obligatoire pour tous les candidats en vue de l'épreuve finale
Une épreuve de validation composée d'un écrit et/ou oral devant un jury de professionnels et pédagogues
La certification est obtenue à partir de 12/20 de moyenne générale

